

ACTION URGENTE

UN MILITANT EMPRISONNÉ A BESOIN DE SOINS MÉDICAUX

À Bahreïn, Nabeel Rajab, militant des droits humains de premier plan et prisonnier d'opinion, souffre de douleurs dorsales intenses mais est privé des soins dont il aurait besoin.

Nabeel Rajab ne reçoit pas les soins médicaux nécessaires pour la hernie discale dont il souffre depuis plusieurs années. Il suivait une physiothérapie mais il n'a pas pu la poursuivre depuis son arrestation en juillet 2012. Il affirme que son état de santé s'est détérioré en partie à cause des mauvais traitements qu'il a subis en détention. Le 18 avril, il souffrait tellement qu'il n'a pas pu marcher jusqu'à la cabine téléphonique de la prison pour appeler sa femme comme toutes les semaines. Le 20 avril, il a finalement réussi à aller lui téléphoner et il lui a dit qu'il souffrait terriblement. Les autorités pénitentiaires ne l'ont autorisé qu'à se rendre à l'infirmerie de la prison, où on lui administre des antalgiques et on lui conseille de faire de l'exercice. Nabeel Rajab est détenu à la prison de Jaw, à environ 30 kilomètres de Manama, la capitale.

Président du Centre bahreïnite pour les droits humains, Nabeel Rajab a été condamné le 16 août 2012 à trois ans de prison pour avoir participé à des « rassemblements illégaux dans l'intention de troubler l'ordre public » et appelé et pris part à des manifestations organisées sans que les autorités en aient été averties au préalable entre janvier et mars 2012. Sa peine a été réduite à deux ans en appel le 11 décembre 2012.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités bahreïnites à libérer immédiatement et sans condition Nabeel Rajab, prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé de manière pacifique ses droits à la liberté d'expression et de réunion ;
- demandez-leur de faire le nécessaire pour que Nabeel Rajab puisse bénéficier immédiatement des soins médicaux dont il a besoin ;
- priez-les instamment de le protéger de la torture et des autres formes de mauvais traitements, de diligenter une enquête sur les mauvais traitements qu'il aurait subis en détention et de traduire en justice les responsables présumés de ces actes.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 JUIN 2013 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa

Office of His Majesty the King

PO Box 555

Rifa'a Palace, al-Manama,

Bahreïn

Fax : +973 1766 4587

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa

Ministry of Interior

P.O. Box 13, al-Manama

Bahreïn

Fax : +973 1723 2661

Twitter : @moi_Bahrain

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques

Shaikh Khalid bin Ali Al Khalifa

Ministry of Justice and Islamic Affairs

P. O. Box 450, al-Manama,

Bahreïn

Fax : +973 1753 1284

Courriel via le site internet :

<http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.html>

?action=category&ID=159

Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la dixième mise à jour de l'AU 128/12. Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE11/068/2012/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT EMPRISONNÉ A BESOIN DE SOINS MÉDICAUX

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Nabeel Rajab, président du Centre bahreïnite pour les droits humains, a été arrêté, emprisonné et victime de diverses formes de harcèlement à plusieurs reprises ces derniers mois. Le 6 février 2012, il aurait reçu plusieurs coups de poing au visage, à la tête et au dos assésés par des policiers antiémeute alors qu'il menait une manifestation. Il a été arrêté le 5 mai à l'aéroport de Manama, à son retour d'une conférence au Liban, où il avait participé à un atelier sur les droits humains. Il a été inculpé d'« outrage à une institution nationale » (le ministère de l'Intérieur) dans ses commentaires sur Twitter. Il a été libéré sous caution le 27 juin et réarrêté le 9 juillet après avoir été condamné à trois mois de prison pour ses commentaires sur Twitter à propos de la visite du Premier ministre dans une région de Bahreïn. Le 16 août, il a été condamné à trois ans de prison pour avoir appelé et participé à des « rassemblements illégaux » et « troublé l'ordre public » entre février et mars 2012. Seul lui et son épouse étaient présents à l'audience, et ses avocats étaient absents lors de l'énoncé du verdict.

Le 23 août, Nabeel Rajab a été acquitté dans l'affaire de diffamation, mais il avait déjà purgé ses trois mois de prison. Lors de l'audience, il a expliqué au tribunal qu'il avait subi des mauvais traitements et a décrit ses conditions de détention déplorables. Par ailleurs, il a indiqué que, après avoir parlé à sa femme par téléphone de ces mauvaises conditions, il avait été transféré dans une cellule plus petite et sombre, où il avait été maintenu à l'isolement une journée. Un observateur d'Amnesty International qui a assisté à l'audience du 10 septembre a déclaré que Nabeel Rajab s'était plaint aussi ce jour-là des mauvais traitements. Il a notamment raconté qu'après sa condamnation à trois ans de prison, il avait été placé pendant toute une journée seul dans une pièce minuscule et sombre, dans laquelle se trouvait un cadavre d'animal. Il a précisé par la suite qu'il était presque nu, avec seulement un petit morceau de tissu pour couvrir ses parties génitales. Pour en savoir plus, veuillez consulter le document *Bahrain: "Freedom has a price": Two years after Bahrain's uprising* (index : MDE 11/005/2013, <http://amnesty.org/en/library/info/MDE11/005/2013/en>).

La Commission d'enquête indépendante de Bahreïn (BICI), établie par décret royal du 29 juin 2011, a été chargée d'enquêter sur les violations des droits humains en lien avec les manifestations de 2011, et d'en rendre compte. Lors de la publication du rapport de cette Commission, en novembre 2011, le gouvernement bahreïnite s'est engagé publiquement à mettre en œuvre les recommandations qui y étaient formulées. Ce document revenait sur l'attitude des autorités face aux mouvements de protestation de grande ampleur et évoquait un grand nombre d'atteintes aux droits humains. Entre autres recommandations essentielles, il demandait aux autorités d'amener les responsables présumés de violations des droits humains – actes de torture et recours à une force excessive, notamment – à rendre des comptes, et de mener des enquêtes indépendantes sur les allégations de torture.

Bon nombre des engagements pris par le gouvernement n'ont toutefois pas été tenus. La création de la Commission et la publication de son rapport ont été perçus comme une initiative sans précédent. Toutefois, plus d'un an après, le gouvernement a anéanti tout espoir de réformes significatives en refusant de mettre en œuvre des recommandations essentielles en matière d'obligation de rendre des comptes ; il a notamment omis de lancer des enquêtes indépendantes, efficaces et transparentes sur les allégations de torture, d'autres mauvais traitements et de recours à une force excessive, et il s'est abstenu de poursuivre en justice toutes les personnes soupçonnées d'avoir donné l'ordre de commettre des atteintes aux droits humains. Pour plus d'informations, voir *Bahrain: Reform shelved, repression unleashed* (MDE 11/062/2012, <http://amnesty.org/en/library/info/MDE11/062/2012/en>).

En 2012, le gouvernement bahreïnite a accepté de nombreuses recommandations formulées dans le cadre de l'Examen périodique universel – dispositif d'évaluation du bilan des pays en matière de droits humains par les autres États membres des Nations unies. Parmi ces recommandations, certaines l'appelaient à supprimer les restrictions aux activités des défenseurs des droits humains et à remettre en liberté les personnes détenues uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et de réunion. Malgré cela, les défenseurs des droits humains et autres militants bahreïnites continuent d'être harcelés, arrêtés voire emprisonnés en raison de leurs activités en faveur des droits fondamentaux. Ces derniers mois, non seulement les prisonniers d'opinion n'ont pas été libérés, mais d'autres personnes ont été incarcérées simplement pour avoir exprimé leurs opinions sur Twitter ou dans le cadre de manifestations pacifiques.

Nom : Nabeel Rajab

Genre : homme

Action complémentaire sur l'AU 128/12, MDE 11/012/2013, 23 avril 2013

--